



Prescription vol par plusieurs personnes?

Par **Ezechiel**, le **30/10/2017** à **17:01**

Bonjour, rnrnil y a a peine trois ans, mon ex et moi nous nous sommes separees. Un soir, je suis rentre, et mon appartement etait presque vide. rnrnAvec l'aide de deux amis a elle, ils ont quasiment tout pris, dont une partie m'appartenait (TV,seche linge et autres affaires). rnrnEst-ce du vol en bande organise? rnrnEt plus important.. quel est le delai de prescription? rnrnEst-il encore temps de porter plainte?rnrnCar j'ai revu mon ex encore pendant presque un an.rnrnIl etait peut-etre question de se remettre ensemble mais une prise de tete a fait que je ne voulais plus entendre parler d'elle. Sauf que dernièrement j'ai perdu un disque dur + sauvegarde avec toutes mes oeuvres photographiques. rnrnElle a garde un disque dur a moi aussi avec probablement la seule sauvegarde restante. rnrnJe veux le recuperer, et tout le reste aussi.rnrnSurtout les photos.. 7 ans de travaux..rnrnrnrnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **30/10/2017** à **18:29**

Bonjour,rnrnDans un tel contexte, une seule solution, négocier la récupération du disque dur, s'il existe encore, non réemployé, formaté voire revendu 3 francs six sous.rnrnPour le reste le vol est loin d'être démontré.rnrnCeci dit vous pouvez déposer plainte sans chercher à qualifier les faits, uniquement en les décrivant et exprimer le préjudice que vous avez subi.

Par **Ezechiel**, le **02/11/2017** à **16:17**

Bonjour, rnrnmerci pour votre reponse.rnrnPourriez-vous me dire pourquoi le vol n'est pas demontre? rnrnUne simple visite chez elle pourrait demontrer que du materiel (factures a

l'appui) ont été enlevés de chez moi, apportés chez elle, sans mon accord.
Quelles sont les conditions pour que ce soit qualifié de vol?
Encore merci.

Par **amajuris**, le **02/11/2017 à 18:31**

bonjour,
le délai de prescription pour un délit comme le vol est de 6 ans depuis mars 2017, auparavant c'était 3 ans.
vous devez déposer une plainte contre votre ex.
mais si votre ex n'a pas ce disque dur chez elle, il vous sera difficile de prouver le vol et votre ex pourra se retourner contre vous pour l'avoir, à tort, accusé de vol.
salutations

Par **morobar**, le **02/11/2017 à 18:46**

Bonjour,
Pourriez-vous me dire pourquoi le vol n'est pas démontré?
Vous évoquez un vol en bande organisée. Encore faut-il que les accompagnants soient informés et qu'ils commettent donc le vol volontairement.
Par ailleurs on est en matière de biens meubles, votre ex est rentrée car en possession des clefs.
Compte tenu de l'importance que vous attachez à la récupération du disque dur, je vous conseille en premier abord la négociation.
Une plainte va peut-être entraîner une audition, mais certainement pas une perquisition.
L'action publique lancée, adieu le disque dur.